

Critères de validation

La formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) a pour objectif de préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 28 août 1987 susvisé :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective ;
- participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

De plus :

Le directeur de chacune des sessions théoriques mentionnées à l'article 3 émet une appréciation, après consultation de l'équipe pédagogique, sur les acquis du candidat durant la session de formation au regard des objectifs de chacune des sessions définis dans ce même article et au regard de son assiduité et de son aptitude à s'intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe.

Le directeur départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative du département où est organisée la session, au vu de l'avis motivé du directeur de la session de formation, peut valider la session ou inviter le candidat à participer à une nouvelle session

En ce qui concerne le stage pratique la logique est la même : l'avis favorable formulé par le directeur sur le certificat de stage pratique ne doit pas laisser de doute sur les capacités de l'animateur. Un écrit, assorti de conseils peut être adressé au stagiaire ; celui-ci peut aussi être encouragé à prendre des notes sur le déroulement de son stage pratique ; ces documents lui seront utiles pour aborder sa session d'approfondissement ou de qualification.

Tout d'abord faisons la différence entre validation et évaluation :

Validation : Par critères de validation il faut entendre les critères qui doivent être validés pour obtenir à minima la validation de la session pour chaque stagiaire. Ce sont des faits vérifiables. Ces critères sont en principe non discutables et doivent être appliqués à tous. Ils proviennent de données réglementaires.

Par exemple : la participation du stagiaire à l'ensemble de la session. Ainsi un stagiaire qui arrive après le début du stage, qui s'en va avant la fin du stage, ou qui est absent durant une partie du stage, ne peut avoir son stage validé, même si au cours de la session il a manifesté des aptitudes pour encadrer des enfants dans un accueil collectif de mineurs.

Evaluation : Les critères d'évaluation relèvent plus d'appréciations relatives au comportement du stagiaire durant la session et à ses actions. Ils doivent aider à la décision et en tout état de cause doivent être le support de la synthèse écrite faite en fin de session. De toute évidence ce rapport établi à partir des critères d'évaluation

doit être argumenté à partir de faits concrets et avérés. C'est pourquoi le rapport de fin de session est très important dans le cas d'une non validation de stage : il évite toute contestation ultérieure qui peut provenir tant du stagiaire (ou de ses parents) que de Jeunesse et Sports. Ce rapport qui énonce le pourquoi de la non validation doit être porté à la connaissance du stagiaire avant la fin de la session.

Les appréciations formulées envers le stagiaire engagent l'équipe de formateurs et sont fondées sur des observations tout au long de la session. Des temps formalisés doivent être consacrés à une formulation de ces observations en direction du stagiaire. Le plus important est situé en fin de session. D'autres sont placés en cours de session, soit à la demande (des formateurs ou du stagiaire), soit à un ou des moments déterminés.

Les critères d'évaluation sont propres à chaque session et doivent être définis par chaque équipe de formation avant la session. Ils doivent néanmoins être en harmonie avec les valeurs de La Ligue et s'appuyer autant que faire se peut sur des faits observables. C'est pourquoi la construction d'une grille de stage doit prendre en compte les moyens d'évaluation de chaque stagiaire tant au niveau des modules qu'au niveau des temps d'évaluation formels inscrits dans la grille.

Donc notre réflexion portera sur l'évaluation du stagiaire et non pas de la session. Il ne s'agit pas de l'évaluation de notre action de formation

A la fin d'une session nous devons évaluer les compétences d'un stagiaire dans le domaine de l'animation et plus particulièrement autour des six items cités.

Nous pouvons préciser qu'il peut s'agir d'accroître des compétences antérieures, ou d'en produire de nouvelles. Il faut entendre par compétences un ensemble de potentialités permettant d'agir, ou des caractéristiques personnelles (savoir être).

Les connaissances : elles sont le résultat de l'activité de penser. Tout homme pense, réalise des opérations de connaissance, il produit des idées qui sont des représentations, des traductions par la pensée, du monde, de l'action, de la société, de la vie, des phénomènes qu'il observe. Ces connaissances donnent lieu à des savoirs, accumulation sociale des idées, individuelles et collectives, à un moment donné, pour une société donnée. Les savoirs pratiques permettent d'agir, ils sont opératoires. Les savoirs idéologiques justifient les pratiques, les orientent. Les savoirs scientifiques sont des corps théoriques élaborés, que la seule observation du réel, la juxtaposition de connaissances ou la simple confrontation d'opinions ne peut construire.

Les caractéristiques personnelles : propres à chaque individu, elles agissent sur la manière dont chacun appréhende les connaissances, et exerce les capacités : elles déterminent les modalités individuelles de l'action ; elles dépendent de l'histoire individuelle et sociale de chacun : ce sont les attitudes, les opinions, les croyances, les structures de la personnalité.

Capacité :

Au sens propre, le mot **capacité** désigne le fait d'être capable, d'avoir l'aptitude pour quelque chose, par exemple *capacité professionnelle* attestée par un *certificat de capacité*

Savoir ou savoir faire, vérifiée par des comportements, des productions, des performances.

Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation de Gilbert de LANDSHEERE chez PUF :

Les capacités : elles permettent d'exercer les savoir-faire.

Compétence : Capacité à produire des actions dans un domaine ou une situation définis (somme des capacités dans un domaine précis)

Dictionnaire de l'évaluation et de la recherche en éducation de Gilbert de LANDSHEERE chez PUF :

Evaluation formative : Intervient dans le cours d'un apprentissage et permet de situer la progression de l'élève par rapport à un objectif donné.

Dans le cas d'une évaluation formative, l'objectif est d'obtenir une double rétroaction :

- sur le stagiaire pour lui indiquer les étapes qu'il a franchies et les difficultés qu'il rencontre
- sur le formateur pour lui indiquer comment se déroule son programme pédagogique et quels sont les obstacles auxquels il se heurte.